



RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS



2023

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS 2023

Depuis la **loi n° 95-101 du 2 février 1995**, relative au renforcement de la protection de l'environnement, chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit établir annuellement « un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ».

La **loi n° 2015-992 du 17 août 2015** relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifie les obligations du rapport annuel en introduisant « **le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets** ».

Le **décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015** portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets fixe les indicateurs techniques et financiers, devant figurer dans le rapport.

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
A.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE	4
a. Le territoire.....	4
b. Collecte : organisation et tonnages.....	5
c. Prévention et actions de sensibilisation :.....	13
A.2 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT	15
 B- LES INDICATEURS FINANCIERS	 15
a. Budget prévisionnel 2023	15
b. Fonctionnement réalisé 2023.....	16
c. Investissement réalisé 2023	18
d. Recettes issues de la vente des matériaux de la collecte sélective	20
e. Soutiens issus des éco-organismes	21
f. Coût aidé.....	22

✓ LES INDICATEURS TECHNIQUES

A.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE

a. Le territoire

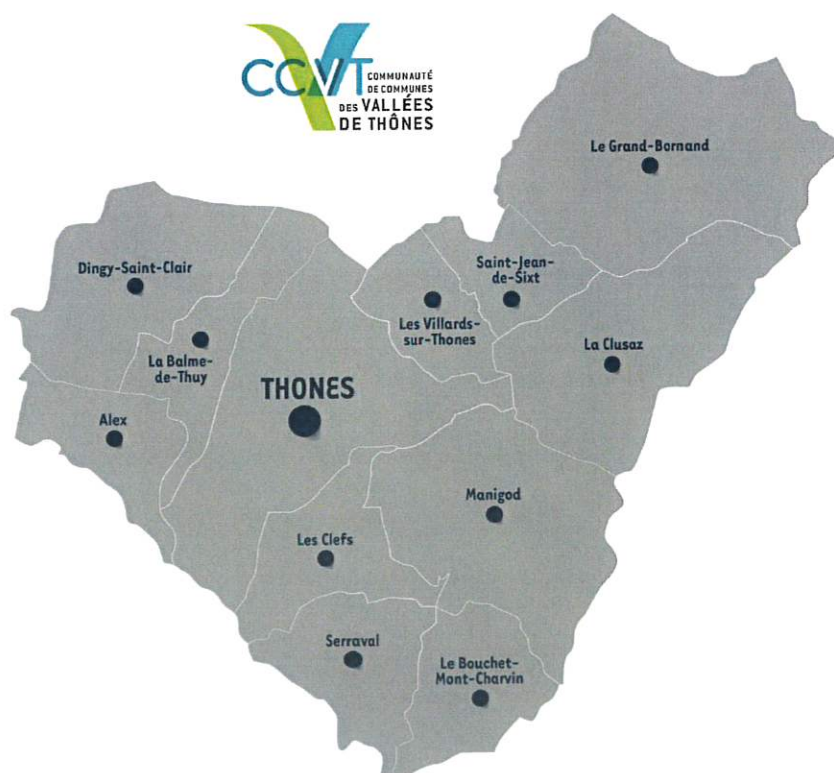
Située en Haute-Savoie, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) regroupe 12 communes pour une superficie totale de 349,70 km².

Le territoire de la CCVT est à dominante rurale, marqué par une importante augmentation de la population en périodes saisonnières essentiellement liée aux flux touristiques. Au 1^{er} janvier 2023, la population permanente de la CCVT était de **19 222 habitants**.

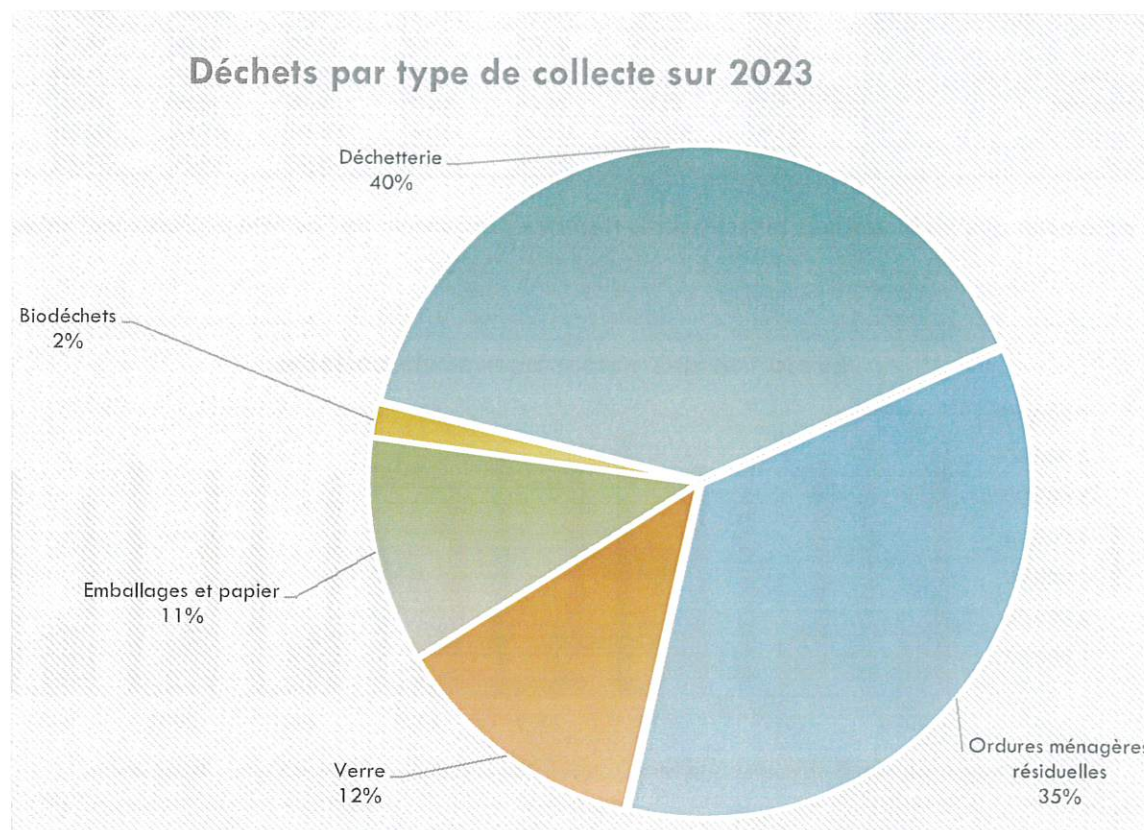
La CCVT est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés depuis le 1^{er} janvier 2006, délibération n°2005/47 du 7 novembre 2005 et arrêté préfectoral n°2005/2917 du 30 décembre 2005. La commission déchets regroupe 17 élus qui travaillent sur la conduite et l'organisation de la gestion du service.

En 2023, **14 009,52 tonnes** de déchets (recyclables, non recyclables et déchetteries) ont été collectées sur le territoire de la CCVT soit environ **729 kg/habitant permanent**.

Le tonnage par habitant, supérieur à la moyenne nationale de 568 kg/hab./an (ADEME, 2020), inclut les déchets issus de la fréquentation touristique ainsi que ceux des professionnels déposés en déchetterie.



LE TERRITOIRE DE LA CCVT

b. Collecte : organisation et tonnages**■ Les tonnages 2023****EVOLUTION DES QUANTITES DE DECHETS DE 2016 A 2023 (EN TONNES)**

Type de collecte	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ordures ménagères résiduelles	6 140,00	5 857,00	5 800,62	5 671,22	5 340,32	5 447,70	5 620,40	4 947,04
Verre	1 649,00	1 726,23	1 653,64	1 590,36	1 675,31	1 606,89	1 897,02	1 763,88
Emballages et papier	1 415,00	1 483,30	1 329,39	1 275,18	1 262,98	1 272,72	1 380,06	1 506,44
Biodéchets		202,23	267,30	225,52	200,75	175,92	253,39	226,27
Déchetterie	6 406,00	5 905,00	6 474,32	6 058,02	5 715,50	6 103,33	5 802,46	5 565,89
Total	15 610,00	15 173,76	15 525,27	14 820,30	14 194,86	14 606,56	14 953,33	14 009,52

Nous notons une baisse de 6.31% du tonnage global de déchets collectés en 2023, sur le territoire de la CCVT, par rapport à l'année 2022, trouvant son explication dans la variation de la fréquentation touristique.

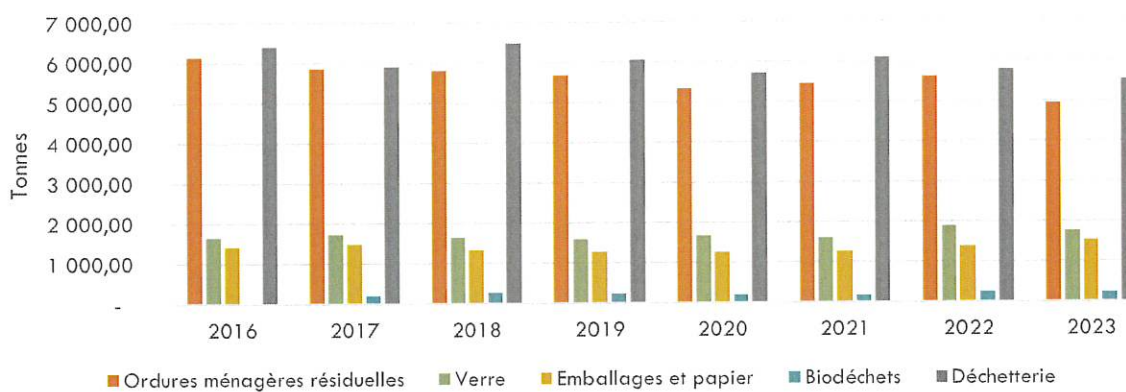
Sur les 4 flux collectés hors déchetteries, cette diminution varie entre 4% et 12%, hormis pour la collecte des emballages et papier, où nous constatons une hausse de 9,16% liée à la mise en place des nouvelles consignes de tri à compter du 1er janvier 2023.

EVOLUTION DES QUANTITES DE DECHETS DE 2016 A 2023 (EN KG/HABITANT)

Type de collecte	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ordures ménagères résiduelles	320,00	301,00	294,00	297,00	278,00	283,54	292,53	257,36
Verre	86,00	89,00	84,00	83,00	87,00	83,64	98,74	91,76
Emballages et papier	74,00	76,00	67,00	67,00	66,00	66,24	71,83	78,37
Biodéchets		10,38	13,55	11,79	10,46	9,16	13,19	11,77
Déchetterie	333,00	303,00	327,00	317,00	298,00	317,67	302,01	289,56
Total	813,00	779,38	785,55	775,79	729,00	760,24	778,29	728,83

Il est à noter que les biodéchets collectés sur le territoire proviennent de l'activité professionnel uniquement.

Evolution des performances de collecte



Fin 2023, on dénombre 497 conteneurs répartis sur plusieurs points d'apport volontaire :

	VERRE	EMBALLAGES RECYCLABLES	OM
Conteneurs	118 (dont 11 aériens)	160 (dont 14 aériens)	219 (dont 11 aériens)
Nombre de points d'apport volontaire sur lesquels ils sont répartis	124		

La collecte en porte à porte des ordures ménagères a été arrêté pour l'ensemble du territoire en 2021. La collecte est effectuée en totalité en points d'apport volontaire.

Une collecte de cartons en porte à porte est organisée pour les professionnels équipés d'une presse à balle. Les cartons collectés rejoignent ceux déposés en déchetteries.

■ Les ordures ménagères

■ Organisation de la collecte :

La collecte des ordures ménagères est assurée en régie par la Communauté de communes. Elle est réalisée en totalité en points d'apport volontaire (PAV) sur les 12 communes de la CCVT.

Une fois collectées, les ordures ménagères sont acheminées à l'unité de valorisation énergétique du Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA) à qui est délégué le traitement par incinération.

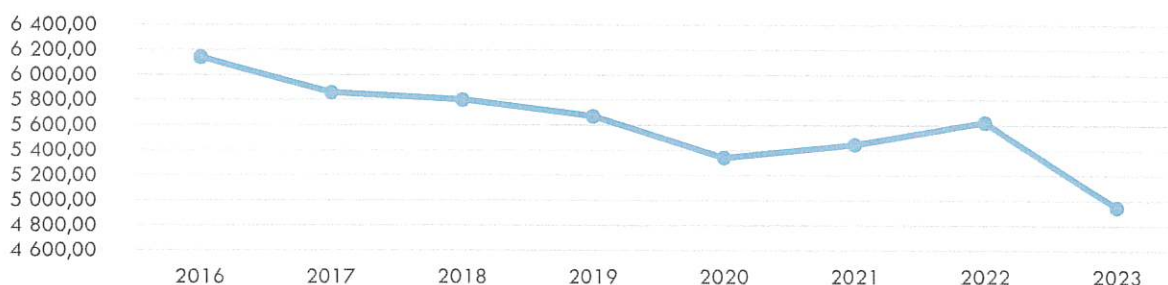
Cependant, en fonction de l'encombrement routier et du taux de remplissage des véhicules de collecte, une partie des déchets est déchargée au quai de transfert situé au lieu-dit Morette à Thônes. Ces ordures ménagères sont ensuite transférées par l'entreprise de transport MAUFFREY à l'unité de valorisation énergétique.

■ Tonnages des ordures ménagères collectées :

Le total des ordures ménagères collectées en 2023 s'élève à **4 947.04 tonnes, soit 257 kg/hab. permanent.**

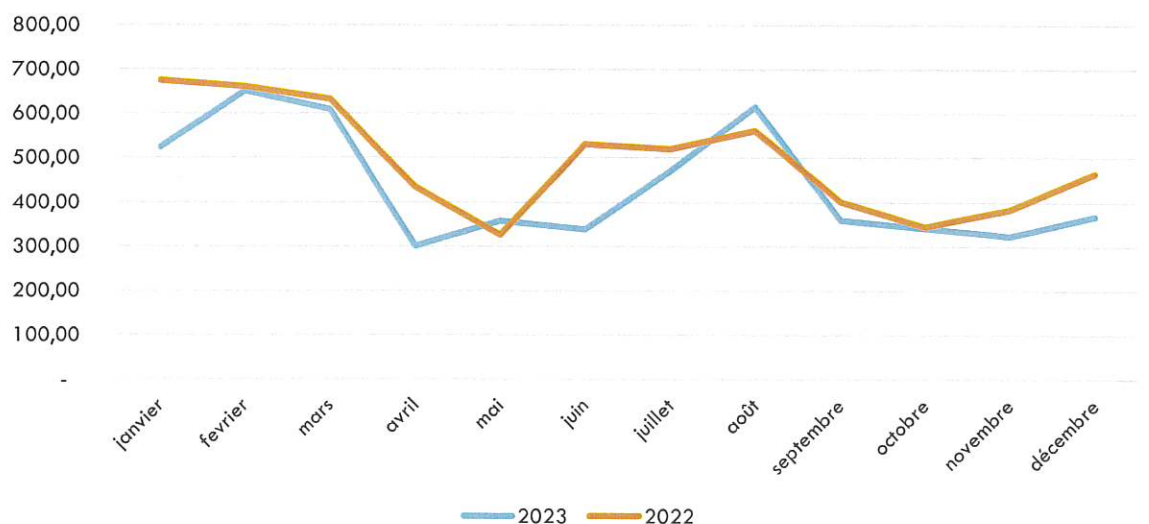
Ordures ménagères collectées en 2023 = **4 947,04 Tonnes**
Soit **257,36 kg/habitant**
(293 kg/hab. en 2022)

Ordures ménagères collectées de 2016 à 2023 en tonnes



Comme habituellement, la quantité d'ordures ménagères varie considérablement d'un mois à l'autre du fait du flux touristique en hiver et en été. Les mois de février, ainsi qu'août voient leurs tonnages collectés doubler par rapport aux inter-saisons en printemps et en automne. On remarque une production de déchets plus faible par rapport à 2022 (-12 %). Cela est en partie dû à l'extension des consignes de tri pour le recyclage des emballages en plastique.

Ordures ménagères collectées mensuellement en tonnes

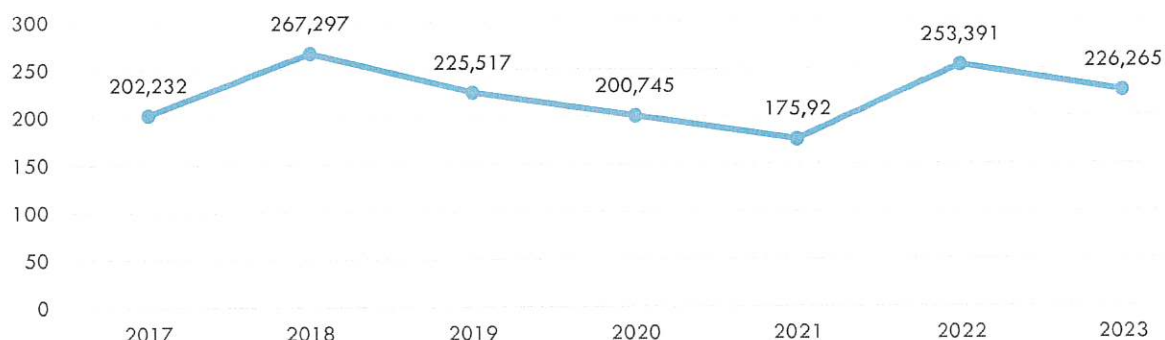


■ Les biodéchets

Depuis fin 2016, la CCVT a mis en place la collecte des biodéchets, aussi appelés déchets organiques ou fermentescibles, dont la caractéristique est d'être entièrement biodégradables, auprès des professionnels de l'alimentaire et de la restauration volontaire.

La CCVT fait appel à la société TRI VALLEES pour la collecte et la valorisation de ce type de déchets. Ils sont transformés en énergie et en engrais dans un méthaniseur agricole.

Biodéchets de 2017 à 2023 en tonnes



Cette année, la collecte des biodéchets a permis de valoriser près de 226 tonnes, pour 91 professionnels collectés, contre 253 tonnes en 2022 pour 94 professionnels.

■ Le tri sélectif

■ Organisation de la collecte :

En 2023, la collecte sélective des déchets recyclables a été gérée en régie. Elle est entièrement réalisée en points d'apport volontaire grâce au réseau de conteneurs répartis sur les 12 communes du territoire.

Une fois collectés, les déchets d'emballages et papiers recyclables sont déchargés au centre de tri de l'entreprise Excoffier à Villy-le-Pelloux puis redirigés vers le nouveau centre de tri « ECO-PÔLE » de Chêne en Semine, inauguré le 18 mars 2023.

Cependant, le 23 octobre 2023, un incendie s'est déclaré vers 3h du matin, à ce centre de tri appartenant à l'entreprise Excoffier, ravageant la nouvelle chaîne de tri de 8500 m².

Depuis, une nouvelle organisation a été mise en place, avec le concours de 7 centres de tri répartis dans différents départements (38 - 49 - 63 - 67 - 68 - 69).

■ Tonnages des déchets recyclables collectés :

Le total des déchets recyclables collectés en 2023 s'élève à 3 270,32 tonnes, dont 1 506,44 tonnes d'emballages et papier (soit 78 kg/hab. permanent) et 1 763,88 tonnes de verre (soit 92 kg/hab. permanent).

Emballages recyclables et de papier collectés en 2023 = 1 506,44 Tonnes

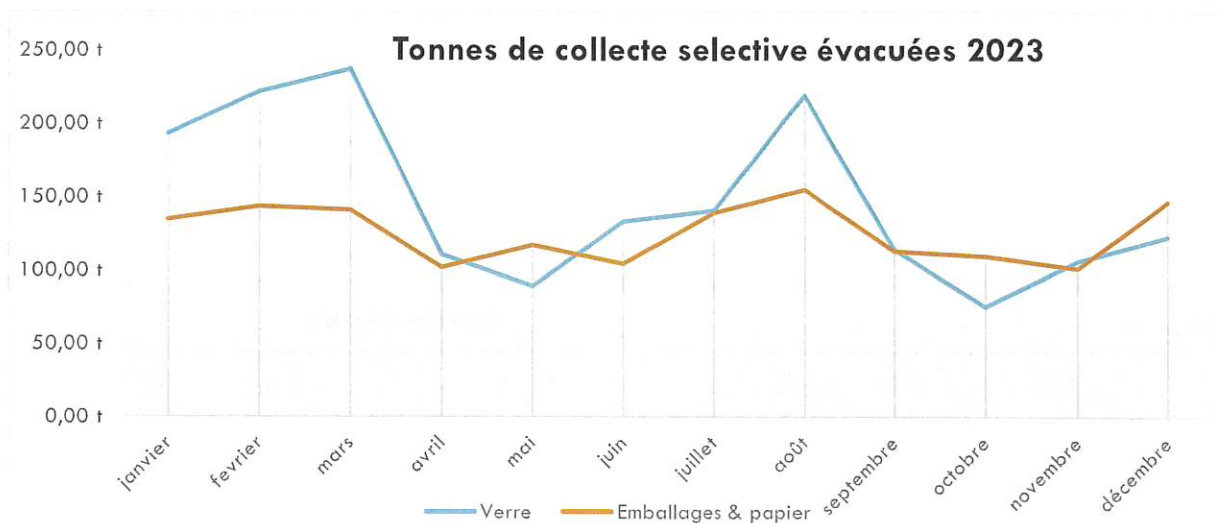
Soit 78 kg/habitant

(72 kg/hab. en 2022)

Verre collecté en 2023 = **1 763,88 Tonnes**

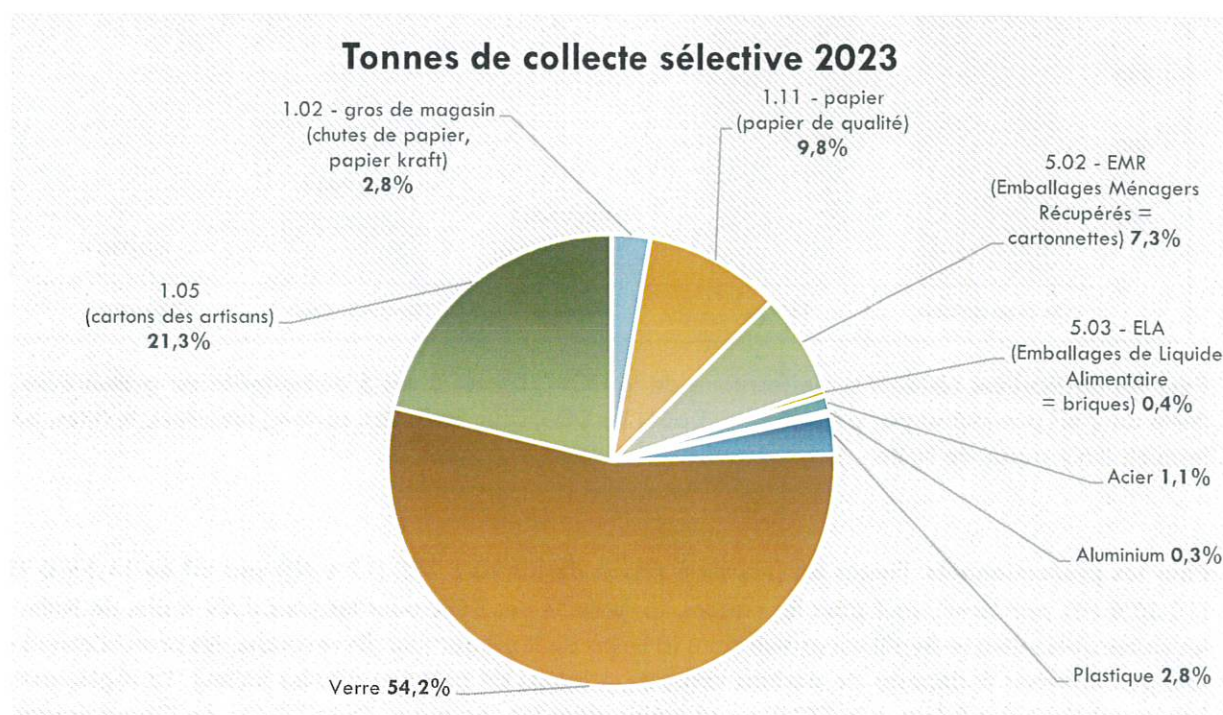
Soit 92 kg/habitant

(99 kg/hab. en 2022)



De même que pour les ordures ménagères, on observe une variation pour la collecte du verre pouvant être liée à la fluctuation de la fréquentation touristique. En revanche, la variation pour les emballages et papiers est beaucoup moins marquée (sauf sur le mois d'août et décembre).

Une fois triés, les déchets de la collecte sélective sont séparés en différents matériaux qui seront recyclés.



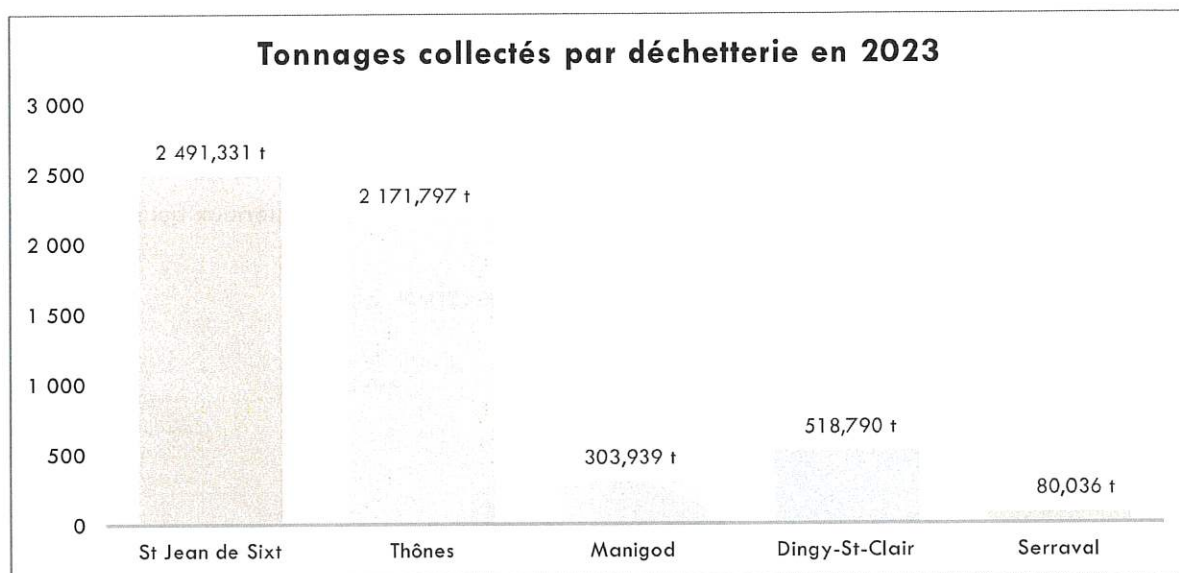
■ Les déchets de déchetterie :

■ Organisation :

Le territoire compte 5 déchetteries, situées sur les communes de THÔNES, SAINT-JEAN-DE-SIXT, MANIGOD, SERRAVAL et DINGY-SAINT-CLAIR. Les 5 déchetteries sont gérées en régie par la CCVT.

DECHETS ACCEPTES				
Thônes	Saint-Jean-de-Sixt	Dingy-Saint-Clair	Manigod	Serraval
Encombrants, incinérables, gravats, cartons, ferraille, piles et batteries, bois, Déchets d'Equipements Electriques et Electronique (DEEE), Déchets Diffus Spécifiques (DDS : peintures, solvants...), huiles, lampes usagées, cartouches d'encre, déchets verts, mobilier, textiles, pneus, radiographies, capsules de café, Article Sports et Loisirs (ASL), ...			Encombrants, cartons, ferraille, gravats, piles et batteries, lampes usagées, cartouches d'encre, huiles, déchets verts, DEE, textiles, pneus, DDS, radiographies, capsules de café	Encombrants, ferrailles, cartons, petits appareils ménagers et écrans, textiles

Les déchetteries de THÔNES et SAINT-JEAN-DE-SIXT acceptent également les cadavres d'animaux inférieurs à 40kg.



Pour les particuliers résidant sur le territoire de la CCVT, l'accès à ces 5 déchetteries est gratuit dans la limite de 2 m³ par jour et par personne, sauf pour les DDS, D3E, ferrailles, cartons, mobiliers, textiles, pour lesquels il n'y a pas de limite.

Pour les professionnels, l'accès est payant à raison de 20,90 € TTC (19 € HT) par m³ ou 11,55 € TTC (10,50 € HT) par ½ m³, sauf pour les cartons, la ferraille, les DEEE pour lesquels il n'y a pas de limite et les incinérables dont le dépôt est gratuit dans la limite de 2 m³ par jour. En revanche, les professionnels ne sont pas autorisés à déposer de déchets verts, de gravats, de pneus et d'huiles moteur. Le règlement se fait en achetant des tickets à la CCVT ou en mairie dans les communes de La Clusaz, Le Grand-Bornand, Saint-Jean-de-Sixt, Thônes et Dingy-St-Clair.

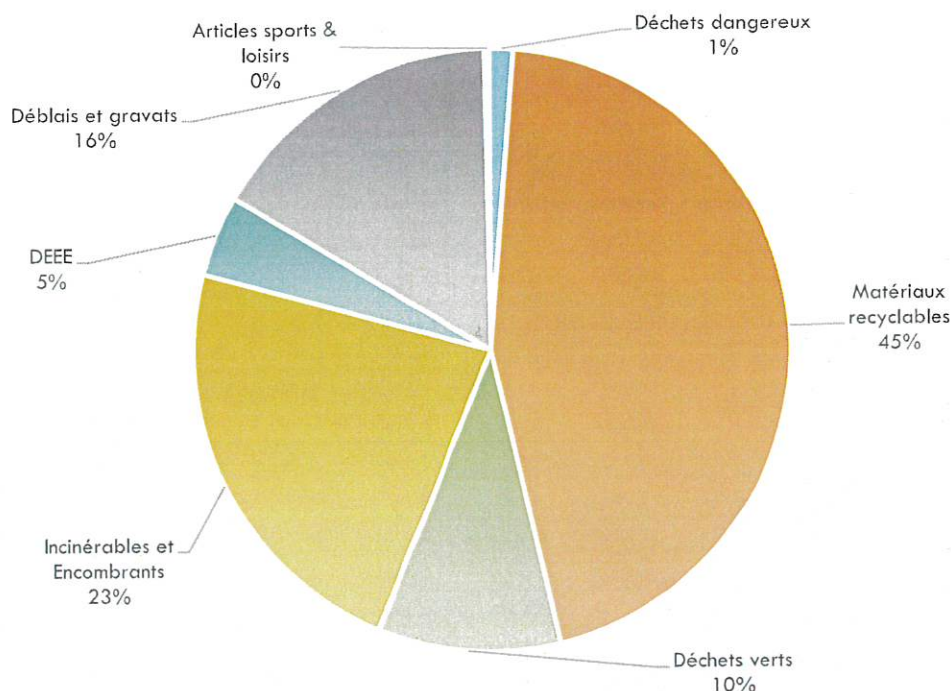
TONNAGE PAR DECHETTERIE ET PAR FLUX

	St Jean de Sixt		Thônes		Manigod		Dingy		Serraval	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Incinérables	247,010 t	208,000 t	193,490 t	242,360 t	0,000 t	0,000 t	72,400 t	67,060 t	0,000 t	0,000 t
Encombrants	274,560 t	293,400 t	199,260 t	196,620 t	153,520 t	138,120 t	69,260 t	76,180 t	66,800 t	65,620 t
Déchets verts	244,430 t	253,280 t	259,980 t	261,820 t	45,320 t	37,760 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t
Bois	564,680 t	573,020 t	249,820 t	316,700 t	0,000 t	0,000 t	102,060 t	91,280 t	0,000 t	0,000 t
Ferraille	133,900 t	172,960 t	165,240 t	166,280 t	29,280 t	18,600 t	36,960 t	38,660 t	10,840 t	20,180 t
Gravats	373,680 t	404,540 t	383,180 t	435,500 t	37,780 t	28,030 t	109,560 t	114,760 t	0,000 t	0,000 t
Cartons	148,720 t	173,200 t	175,740 t	171,940 t	14,240 t	8,460 t	36,820 t	32,120 t	0,000 t	0,000 t
Plâtre	50,400 t	44,440 t	37,000 t	17,100 t	2,440 t	1,600 t	9,500 t	21,300 t	0,000 t	0,000 t
DDS/DMS	22,774 t	7,400 t	24,217 t	15,769 t	1,719 t	0,712 t	7,524 t	2,782 t	0,000 t	0,000 t
Extincteurs	0,000 t	0,252 t	0,771 t	1,098 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t
Batteries/piles	1,462 t	1,295 t	1,969 t	1,253 t	0,297 t	0,000 t	0,466 t	0,434 t	0,000 t	0,000 t
Batteries	0,591 t	0,387 t	2,263 t	2,976 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,759 t	0,000 t	0,000 t
Amiante lié	0,548 t	0,545 t	5,950 t	1,690 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t
Bouteilles de gaz	0,000 t	0,024 t	0,187 t	0,235 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t
Mobilier	304,000 t	304,680 t	316,000 t	355,640 t	0,000 t	0,000 t	44,000 t	63,560 t	0,000 t	0,000 t
D3E	92,044 t	121,132 t	107,914 t	116,087 t	15,793 t	11,772 t	25,290 t	22,309 t	1,781 t	2,379 t
Textiles	22,555 t	19,265 t	44,580 t	44,950 t	3,550 t	4,505 t	4,950 t	6,815 t	0,615 t	0,770 t
Articles sport	9,977 t	0,000 t	4,236 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t	0,000 t
TOTAL	2 491,331 t	2 577,820 t	2 171,797 t	2 348,018 t	303,939 t	249,609 t	518,790 t	538,019 t	80,036 t	88,949 t

- Tonnages des déchets collectés en déchetterie :

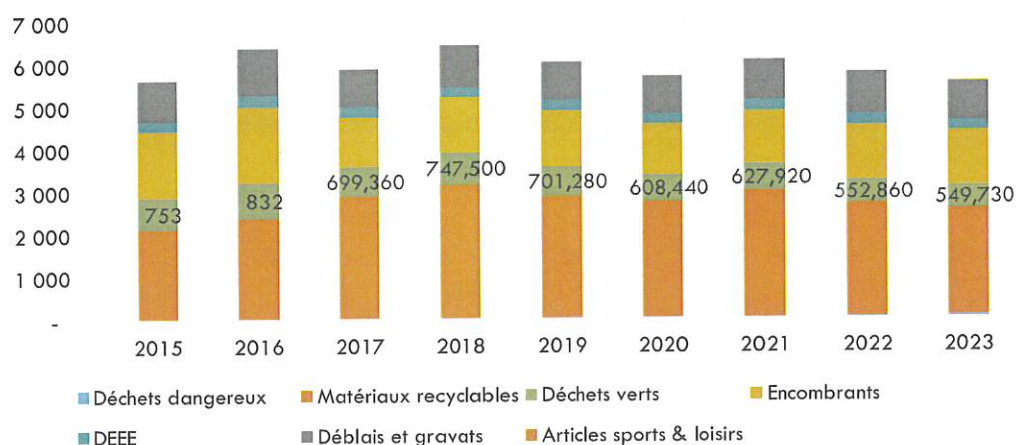
Déchets de déchetteries collectés en 2023 = **5 565,89 Tonnes**
 Soit 289,50 kg/habitant
 (302 kg/hab. en 2022)

Déchets collectés en déchetteries 2023



La catégorie matériaux recyclables regroupe : bois, ferraille, papiers/cartons, plâtre, pneus, mobilier et textiles.

Evolution des tonnages collectés en déchetteries de 2015 à 2023



Nous notons une diminution du tonnage des déchets verts depuis 2022, date à laquelle nous avons mis en place du service de broyage à domicile pour les particuliers.

Type de collecte	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	/ 10 ans
Ordures ménagères résiduelles	6 335,00	6 168,00	6 140,00	5 857,00	5 800,62	5 671,22	5 340,32	5 447,70	5 620,40	4 947,04	- 1 387,96
Evolution		-2,64%	-0,45%	-4,61%	-0,96%	-2,23%	-5,83%	2,01%	3,17%	-11,98%	-21,91%
Verre	1 417,00	1 539,00	1 649,00	1 726,23	1 653,64	1 590,36	1 675,31	1 606,89	1 897,02	1 763,88	346,88
Evolution		8,61%	7,15%	4,68%	-4,21%	-3,83%	5,34%	-4,08%	18,06%	-7,02%	24,48%
Emballages et papier	1 184,00	1 307,00	1 415,00	1 483,30	1 329,39	1 275,18	1 262,98	1 272,72	1 380,06	1 506,44	322,44
Evolution		10,39%	8,26%	4,83%	-10,38%	-4,08%	-0,96%	0,77%	8,43%	9,16%	27,23%
Biodéchets				202,23	267,30	225,52	200,75	175,92	253,39	226,27	24,04
Evolution					32,17%	-15,63%	-10,98%	-12,37%	44,04%	-10,70%	11,89%
Déchetterie	5 400,00	5 651,00	6 406,00	5 905,00	6 474,32	6 058,02	5 715,50	6 103,33	5 802,46	5 565,89	165,89
Evolution		4,65%	13,36%	-7,82%	9,64%	-6,43%	-5,65%	6,79%	-4,93%	-4,08%	3,07%
Total	14 336,00	14 665,00	15 610,00	15 173,76	15 525,27	14 820,30	14 194,86	14 606,56	14 953,33	14 009,52	- 326,48
Evolution		2,29%	6,44%	-2,79%	2,32%	-4,54%	-4,22%	2,90%	2,37%	-6,31%	-2,28%

c. Prévention et actions de sensibilisation :

■ Le compostage

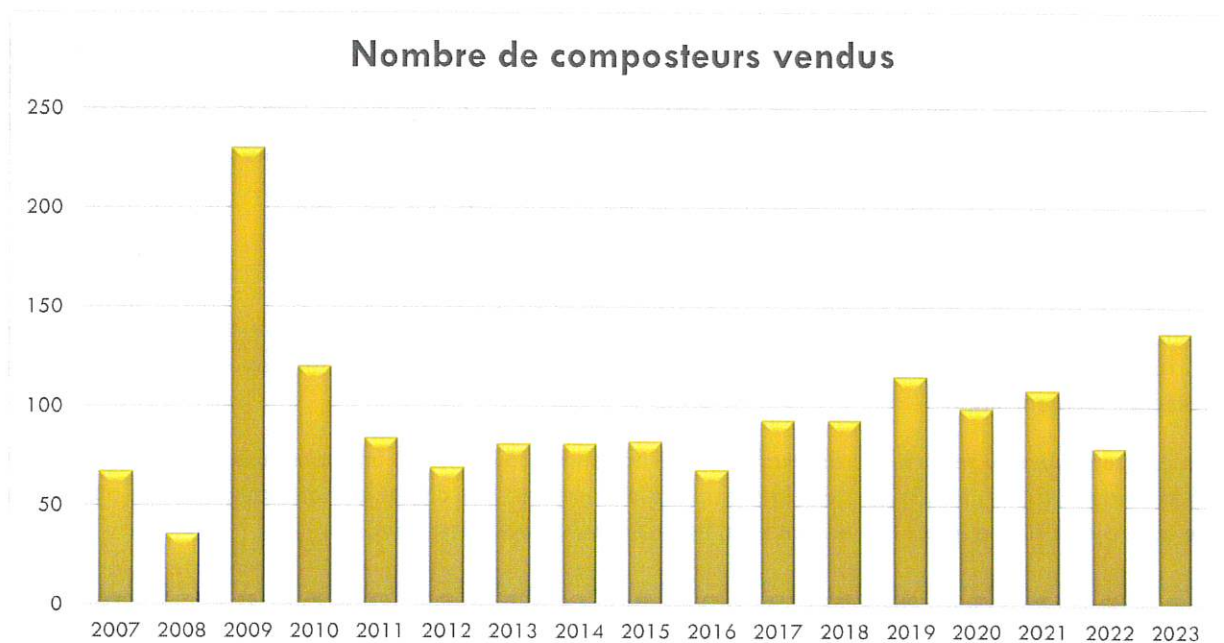
Les déchets organiques représentant en moyenne 1/3 du contenu d'une poubelle d'ordures ménagères. La CCVT promeut le compostage afin de réduire les quantités de déchets incinérés.

Ainsi, elle propose des composteurs en polyéthylène de 400 L à tarif préférentiel de 20,40 € TTC (17 € HT) ou en bois de 600 L à 57,00 € TTC (47,50 € HT).

La CCVT installe également des sites de compostage partagé en copropriété à tarif préférentiel de 99,00 € TTC (82,50 € HT). Il comporte 3 bacs en bois de 600 L.

Des sites de compostage publics sont également mis en place.

Cette année, 137 foyers du territoire se sont équipés d'un composteur. Depuis 2007, 1 613 composteurs ont été vendus, 6 sites de compostage partagés en copropriété ont été installés (dont 4 en 2023) et 9 publics (dont 6 en 2023, au Grand-Bornand, à la Clusaz et à Thônes).



■ Animation auprès du public par l'ambassadeur de tri

En 2023, 24 animations/ateliers/formations ont été menés sur les thématiques du tri des déchets, des biodéchets, du compostage, du gaspillage alimentaire et de la réduction des déchets. Elles ont été conduites auprès de publics variés allant des scolaires, aux professionnels et au grand public.

En complément, pour renforcer la sensibilisation au changement des consignes de tri, l'association Natur'Envie est intervenue dans les écoles. Ce sont ainsi 54 classes sur l'ensemble de la CCVT qui ont bénéficié d'une intervention d'une demi-journée sur le tri.

■ STOP PUB

La CCVT fournit aux habitants qui le souhaitent des autocollants Stop pub à coller sur leur boîte aux lettres afin de réduire le volume de déchets causé par la publicité papier.

■ Broyage des déchets verts

Au printemps 2021, un nouveau service de broyage des déchets verts à domicile a été expérimenté. En 2022, il a été étendu à toutes les communes de la CCVT. Gratuit pour l'utilisateur, ce service a pour objectif de valoriser les déchets de jardin sur place pour éviter les trajets en déchetterie, puis leur transport hors du territoire pour leur traitement. Deux campagnes sont organisées annuellement, au printemps et à l'automne. En 2023, cela a permis de réaliser **325** rendez-vous de broyage, à domicile, réalisés par le chantier d'insertion.

■ Communication tout public

Des informations relatives au tri et à la réduction des déchets sont communiquées via l'infos tri, le journal intercommunal, le site internet, les réseaux sociaux de la CCVT (Facebook et LinkedIn), des flyers, des vidéos et la presse.

En outre, la CCVT met à disposition de chaque foyer un sac de pré-collecte rappelant les consignes de tri et permettant de faciliter le stockage et le transport des déchets recyclables jusqu'aux conteneurs. En 2023, une nouvelle édition de sacs a été réalisée, pour faire figurer les nouvelles consignes de tri des emballages, les nouvelles filières de tri en déchetterie et le service de broyage des déchets verts.

■ Réemploi en déchetterie

Dans les déchetteries de THONES, SAINT-JEAN-DE-SIXT et DINGY-SAINT-CLAIR, il est possible de déposer ou récupérer du bois destiné au chauffage. Cela évite le transport hors du territoire de déchets qui sont valorisés localement.

De plus, un nouveau service de réservation a été mis en place. Grâce à un formulaire disponible sur le site internet de la CCVT, les usagers ont la possibilité de réserver des objets et matériaux en état, qui sont mis de côté avant d'être jetés. Ils peuvent ainsi être récupérés pour être réutilisés.

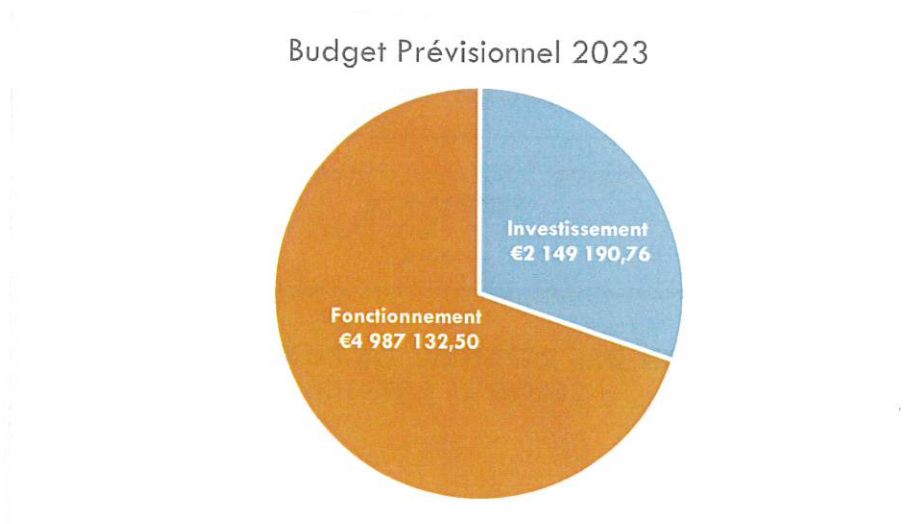
A.2 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

Selon leur type, les déchets suivent des filières différentes :

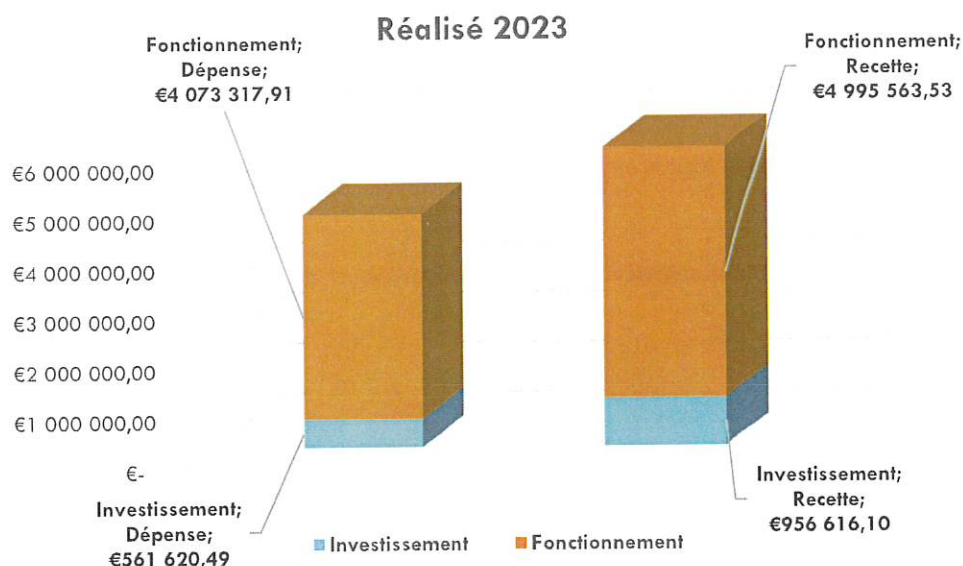
- **Ordures ménagères** : incinérées à CHAVANOD au sein de l'usine Synergie, l'unité de valorisation du SILA.
- **Déchets de la collecte sélective** : triés au centre de tri de VILLY-LE-PELLOUX puis expédiés vers différents centres de recyclage depuis l'incendie du centre de tri ECO-PÔLE de l'entreprise EXCOFFIER, le 23 octobre 2023.
Le verre est quant à lui transféré à BEZIERS pour y être recyclé, le transport est assuré par SATM.
- **Biodéchets** : collectés et valorisés par TRI VALLEES par le principe de méthanisation pour la création d'engrais utilisable dans l'agriculture et la production d'énergie grâce au biogaz dégagé, à TOURNON.

B. LES INDICATEURS FINANCIERS

a. Budget prévisionnel & réalisé 2023



Le budget réalisé reprend l'ensemble des mandats et titres de recettes de l'année écoulée, en section de fonctionnement (regroupe les dépenses et les recettes liées au fonctionnement courant de la collectivité) et d'investissement (recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette). Les recettes de cette section incluent notamment les dotations et subventions de l'État, ainsi qu'une capacité d'autofinancement.)



b. Fonctionnement réalisé 2023

Dépenses 2023 = 4 073 317,91 €

Dépenses 2022 = 4 137 538,26 €
- 1,55 %

Recettes 2023 = 4 995 563,53 €

Recettes 2022 = 4 995 885,76 €
- 0,01 %

Résultat 2023 (avant affectation) =

922 245,62 €

Résultat 2022 = 858 347,50 €
+ 7,44 %

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SELON LE SERVICE



Bien que les dépenses à caractère général augmentent de 6,25 % et les charges de personnel de 22.14 %, les dépenses totales de fonctionnement diminuent légèrement de 1,55 % par rapport à 2022 (-4 221 €) :

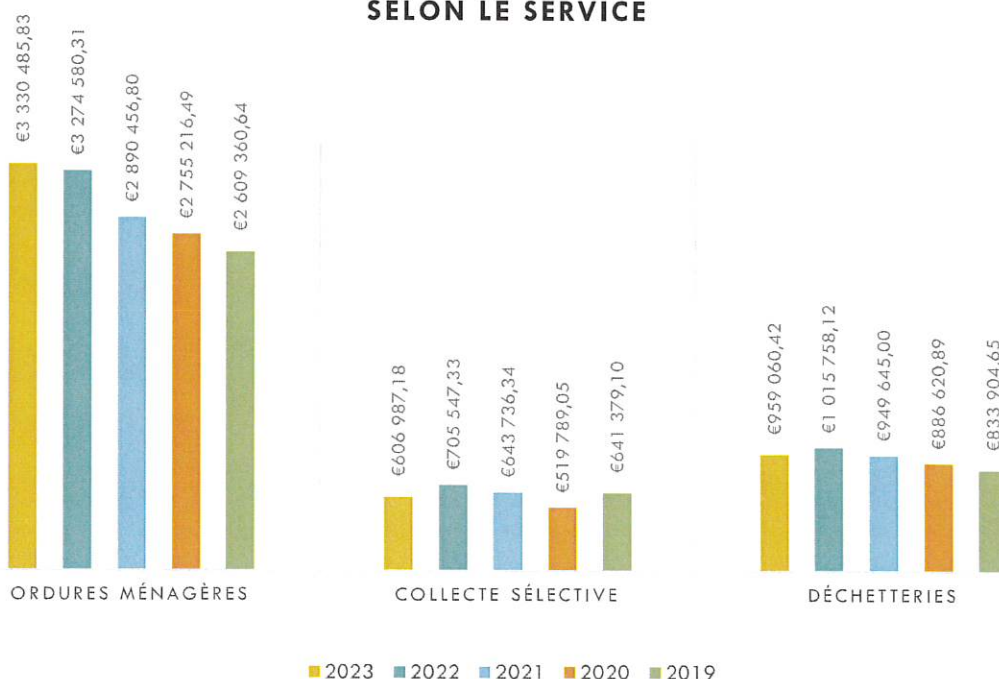
Principaux postes de dépenses de fonctionnement en baisse :

- ✓ Les opérations d'ordre (- 367 033 €),
 - La sortie d'inventaire de l'ancienne déchetterie de Thônes pour 342 758 € en 2022,
 - Les dotations aux amortissements (-24 275 €),
- ✓ L'achat de conteneurs (- 12 793 €).

Principaux postes de dépenses de fonctionnement en hausse :

- ✓ Les charges à caractère général (+ 156 872 €), dont :
 - Les frais de sous-traitance (+ 113 135 €),
 - L'achat de carburant (+21 770 €),
 - Les frais liés à l'électricité (+12 000 €),
 - L'entretien et les réparations du matériel roulant (+ 6 875 €),
 - Les frais de communication (animation scolaires/Info Tri) (+ 5 962 €) ...
- ✓ Les frais de personnel (+ 129 365 €)
 - Formation des agents (+ 3550 €)
 - Nouveaux agents et remplacements (+ 75 650 €)
 - Augmentation de la valeur du point, IFSE, tickets restaurants (+ 26 238 €)
 - Assurance du personnel (+ 11 196 €)
 - Moins de remboursements d'assurance maladie, CPAM, VIVINTER (+ 12 731 €)
- ✓ Les charges exceptionnelles dont provisions pour impayés CGH (+ 27 531 €)

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SELON LE SERVICE



En 2023, la diminution de certaines recettes est compensée par la hausse sur d'autres familles de produits. Ce qui permet de conserver un montant total de recettes de fonctionnement similaire à celui de l'année 2022.

Principaux postes de recettes de fonctionnement en baisse :

- ✓ La revente de produits résiduels (- 132 457 €) ; surtout dans le rachat du plastique avec l'éco organisme VALORPLAST,
- ✓ Les amortissements des subventions en cours (- 100 352 €) en lien avec la sortie de la subvention liée à l'ancienne déchetterie en 2022,
- ✓ Un résultat de fonctionnement reporté (- 77 325 €)
- ✓ Des produits exceptionnelles (-17 422 €)
- ✓ Les ventes de conteneurs (- 12 793 €) du fait du temps de livraison important après la validation de nos commandes,

Principaux postes de recettes de fonctionnement en hausse :

- ✓ La hausse du montant des redevances (+ 224 191 €) due en partie à la hausse de 5% des tarifs REOM,
- ✓ La hausse des soutiens (+ 106 707 €) avec le rattrapage de certains soutiens non perçu l'année précédente,
- ✓ Une augmentation dans les remboursements de frais (+ 6487 €),
- ✓ La vente de composteurs et tickets (+ 2 642 €)

c. Investissement réalisé 2023

Dépenses 2023 = 561 620,49 €

Dépenses 2022 = 724 560,54 €
- 22,49 %

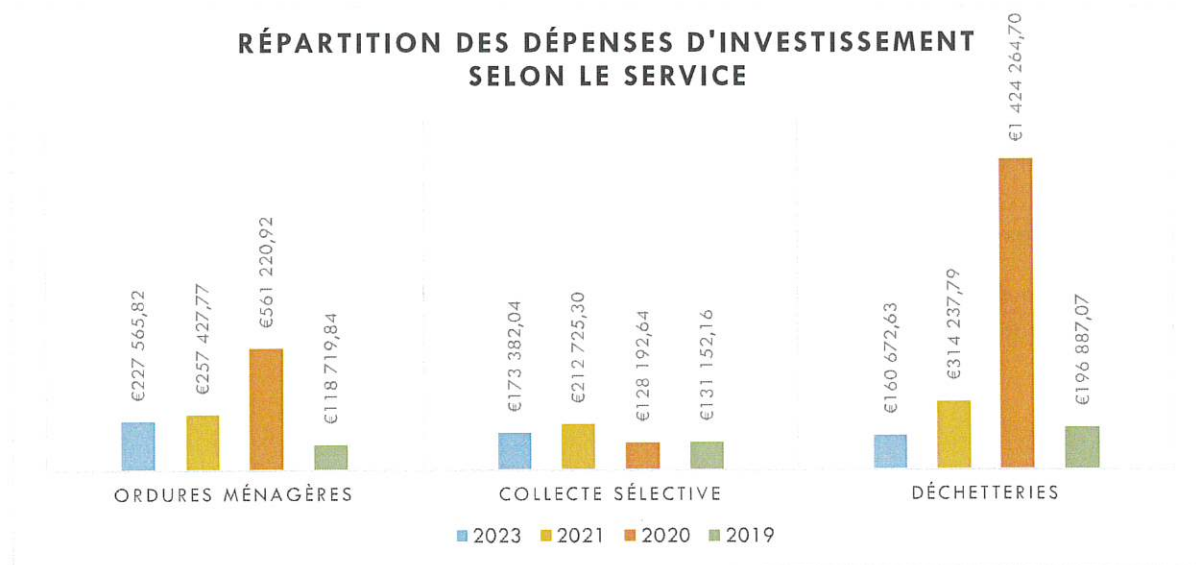
Recettes 2023 = 956 616,10 €

Recettes 2022 = 1 081 512,30 €
- 11,55 %

Résultat 2023 = 394 995,61 €

Résultat 2022 = 356 951,76 €
+10,66 %

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SELON LE SERVICE



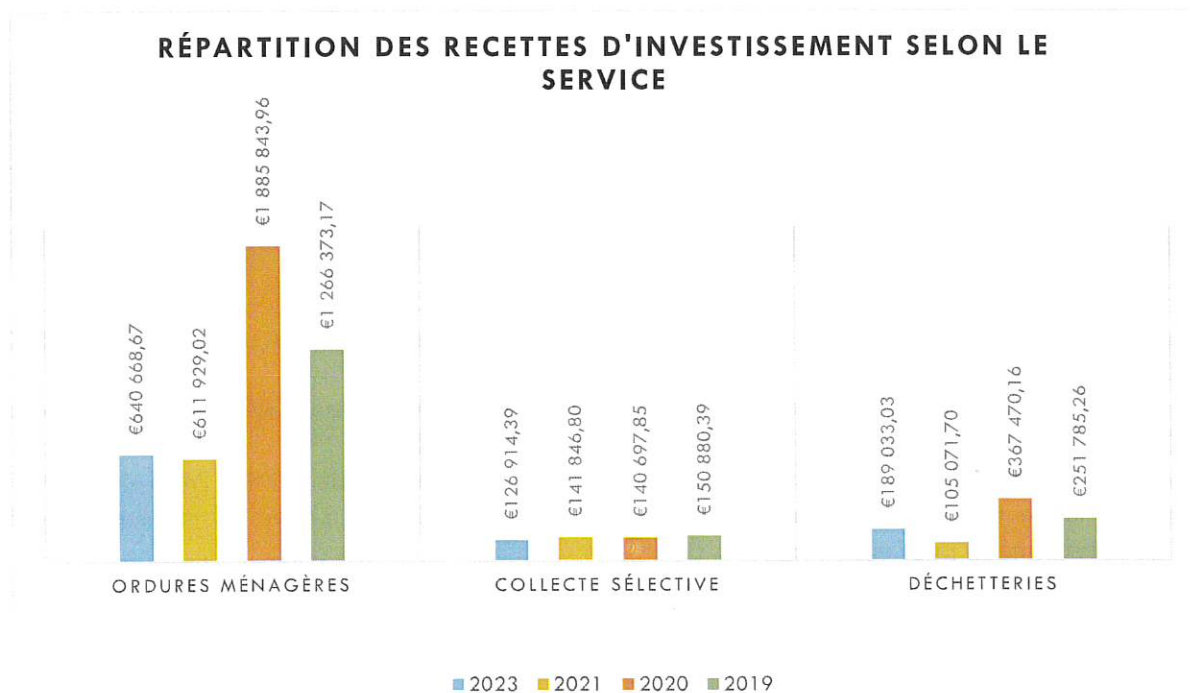
Principaux postes de dépenses d'investissement en baisse :

- ✓ La sortie des subventions de l'ancienne déchetterie de Thônes sur l'année 2022 (-100 351 €),
- ✓ Les immobilisations corporelles (-37 521 €). Pour information, en 2022, nous avons investi dans l'achat d'un compacteur (44 160 €) pour la déchetterie de Thônes et d'un broyeur (23 900 €).
- ✓ Les remboursements du capital de la dette (-50 336 €).

Principaux postes de dépenses d'investissement en hausse :

- ✓ Les immobilisations incorporelles (+25 269 €).

RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT SELON LE SERVICE



La baisse des recettes d'investissement s'explique par principalement par :

Principaux postes de recette d'investissement en baisse :

- ✓ La comptabilisation de la Valeur Nette Comptable de l'ancienne déchetterie (-342 758 €),
- ✓ Le solde de la subvention perçue pour les travaux de la nouvelle déchetterie (-47 528 €),
- ✓ La diminution des dotations d'amortissement (-24 275 €).

Principaux postes de recette d'investissement en hausse :

- ✓ Le solde d'exécution en section d'investissement (+282 495 €),
- ✓ L'affectation du résultat de fonctionnement en investissement (+7 170 €).

d. Recettes issues de la vente des matériaux de la collecte sélective

Produits	Entreprises	Tonnes reprises en 2022	Tonnes reprises en 2023	Recettes HT en 2022	Recettes HT en 2023	Recettes HT en 2021
Plastique	Valorplast	89,88 T	90,684 T	56 835,53 €	16 271,86 €	21 038,29 €
Acier	Excoffier	39,19 T	36,281 T	5 704,65 €	6 979,05 €	6 412,66 €
Verre	OI Manufacturing	1 944,46 T	1 768,020 T	43 057,58 €	42 100,85 €	26 773,31 €
Aluminium	Regeal Affimet	9,09 T	10,731 T	6 522,10 €	6 426,70 €	3 598,22 €
Brique ELA	Revipac	31,98 T	14,376 T	319,84 €	186,89 €	182,14 €
Papier (1.11)	Excoffier	322,36 T	320,014 T	42 523,99 €	34 994,67 €	24 199,20 €
EMR + PCNC (5.02 / 1.04)	Excoffier	302,10 T	233,377 T	35 066,46 €	15 190,99 €	50 158,40 €
Gros de magasin + mix fibres (1.02)	Excoffier	187,67 T	90,104 T	7 837,34 €	2 760,01 €	17 665,46 €
Cartons ondulés + PCNC CO (1.05)	Excoffier	520,70 T	693,022 T	61 111,61 €	44 897,94 €	75 163,97 €
Total		3 446,4 T	3 259,309 T	258 926,61 €	160 808,96 €	225 491,64 €

Nous notons une augmentation des prix de reprise pour le verre, les briques ELA, et l'acier, entre 2022 et 2023.

A l'inverse, nous constatons une forte baisse sur les prix du plastique, aluminium et matériaux fibreux entre 2022 et 2023, pour tendre vers un prix de rachat appliqué en 2021.

En effet, en raison de la reprise économique en Chine, après la période de COVID, l'Asie s'est retrouvée en pénurie de matières premières primaires en 2022, prête à bien payer les matières premières disponibles dans les pays exportateurs.

La stabilité est revenue en 2023 par un retour « à la normale » de la demande en matières premières sur le marché.

Produits	Entreprises	Prix de reprise/T annuel 2022	Prix de reprise/T annuel 2023	Evolution
Plastique	Valorplast	632,36 €	179,43 €	-71,62%
Acier	Excoffier	145,55 €	192,36 €	32,16%
Verre	OI Manufacturing	22,14 €	23,81 €	7,55%
Aluminium	Regeal Affimet	717,19 €	598,89 €	-16,49%
Brique ELA	Revipac	10,00 €	13,00 €	30,00%
Papier (1.11)	Excoffier	131,91 €	109,35 €	-17,10%
EMR + PCNC (5.02)	Excoffier	116,08 €	62,61 €	-46,06%
Gros de magasin (1.02)	Excoffier	41,76 €	32,22 €	-22,86%
Mix Fibreux	Excoffier		28,32 €	
Cartons ondulés + PCNC-CO (1.05)	Excoffier	117,36 €	65,09 €	-44,54%

e. Soutiens issus des éco-organismes

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets, la CCVT est soutenues financièrement par des éco-organismes :

- ✓ Pour les déchets issus de la collecte sélective :
 - **Adelphe** (portail Citeo) : soutien pour la filière emballages et papiers, un versement par semestre puis solde N en N+1
- ✓ Pour les déchets issus des déchetteries :
 - **Ecomaison** : soutien pour la filière de mobilier usagé, un versement par semestre
 - **Refashion** : soutien pour la filière textile d'habillement, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie un versement par an
 - **Eco DDS** : soutien pour la filière des déchets diffus spécifiques (DDS), versement de l'année N en N+1
 - **Ecosystem** : soutien pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, versement trimestriel
 - **Ecologic** : depuis **avril 2023** soutien pour la collecte séparée des articles de sports et de loisirs (ASL), versement de l'année N en N+1

Exercice comptable

	Type de déchet	Eco-organisme	Soutien reçus en 2022 (€)	Soutien reçus en 2023 (€)	Evolution
COLLECTE SELECTIVE	Emballages	ADELPHE	398 882,26	480 882,25	20,56%
			215 900,00 € 2022	302 000,00 € 2023	
			182 982,26 € solde 2021	178 882,25 € solde 2022	
	Papier	CITEO	31 144,04	31 244,49	0,32%
DECHETTERIE	Mobilier	ECOMAIISON	14 540,73	38 497,19	164,75%
	Textiles	REFASHION	568,10	570,20	0,37%
	DDS (produits chimiques)	ECODDS	3 475,64	3 778,91	8,73%
	DEEE	ECOSYSTEM	17 462,21	17 806,03	1,97%
TOTAL			466 072,98	572 779,07	22,89%

Montant des soutiens titrés sur l'exercice 2023

Les montants des soutiens indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent aux recettes encaissées sur l'exercice comptable 2023. Il est régulier que nous percevions des acomptes de l'année en cours ainsi que le solde de l'année précédente.

L'augmentation entre l'exercice comptable 2022 et celui de 2023 vient d'un soutien d'Ecomobilier non perçu sur l'année 2022 car reçu très tardivement (et donc, encaissé l'année d'après) pour un montant de 12 399,27 € ainsi qu'une augmentation du montant attribué chez l'éco organisme ADELPHE relatif au soutien sur les emballages 2023.

Ci-dessous, le même tableau récapitulatif mais avec les données retraitées afin d'obtenir les montants des soutiens correspondants à l'année 2023.

Nous avons estimé le solde relatif au soutien emballages, ainsi que le soutien d'Ecomobilier.

Année de référence

	Type de déchet	Eco-organisme	Soutien reçus en 2022 (€)	Soutien reçus en 2023 (€)	Evolution
COLLECTE SELECTIVE	Emballages	ADELPHE	394 782,25	394 782,26	0,00%
			215 900,00 € 2022 178 882,256 € solde 2022	302 000,00 € 2023 92 782,26 € solde estimatif 2023	
	Papier	CITEO	31 144,04	31 244,49	0,32%
DECHETTERIE	Mobilier	ECOMAIISON	25 833,62	23 886,21	-7,54%
	Textiles	REFASHION	568,10	570,20	0,37%
	DDS (produits chimiques)	ECODDS	3 778,91	4 173,23	10,43%
	DEEE	ECOSYSTEM	18 372,49	17 452,83	-5,01%
	Articles sport et loisirs	ECOLOGIC	0,00	1 700,00	
TOTAL			474 479,41	473 809,22	-0,14%

Montant des soutiens retraités sur l'exercice 2023 (enregistrés sur 2 ex comptables)

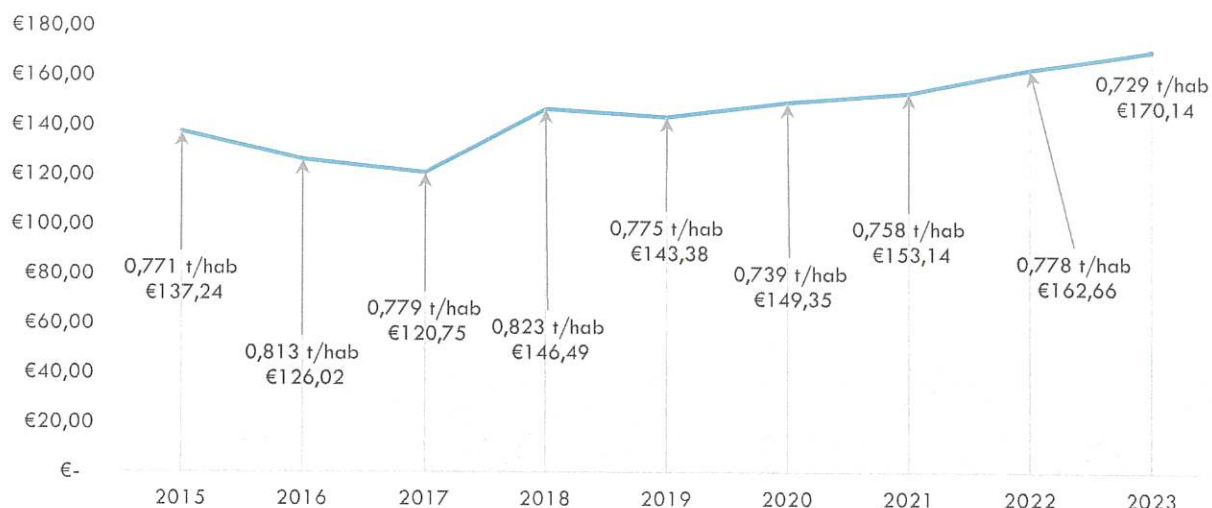
f. Coût aidé

Le coût aidé correspond au coût/charges de gestion des déchets restant à financer par la collectivité après déduction des reprises de matériaux et des soutiens/subventions.

	Ordures ménagères	Collecte sélective	Déchetterie	TOTAL
Dépenses	1 902 353,08 €	920 959,03 €	1 211 387,82 €	4 034 699,93 €
Recettes	24 311,42 €	615 015,84 €	124 919,52 €	764 246,77 €
Coût aidé	1 878 041,66 €	305 943,19 €	1 086 468,30 €	3 270 453,16 €
Tonnage	5 173 T	3 270 T	5 566 T	14 010 T
Coût à la tonne	363,03 € T	93,55 € T	195,20 € T	233,45 € T
Coût à la tonne en 2022	328,91 € /T	2,99 € /T	204,16 € /T	209,07 € /T

La population au 1^{er} janvier 2023 était de 19 222 habitants, soit 0,729 tonnes par habitant pour un montant de 170,14 €.

Evolution du coût par habitant



Evolution du coût à la tonne en €/t

